

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars, le Conseil Municipal de la commune de Pont Saint Martin, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Christian CHIRON, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Isabelle YVON, Madame Lucie PELLETIER, Monsieur Fabien GODARD, Madame Laure MICHOT, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Murielle CHAUVET, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Fabienne HALLIER, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Simon AUDINEAU, Madame Emmanuelle DESCHAMPS, Monsieur Guillaume GAUTREAU, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Yann BORGNIC, Monsieur Claude-François BARRE, Monsieur Michel BARRE.

Pouvoirs : Madame Sonia JAOUEN donne procuration à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Jean-Charles VERDALLE donne procuration à Madame Corine PHILIPPE, Madame Eléonore GERO donne procuration à Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Steve LANDAIS donne procuration à Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Manéva POGU donne procuration à Madame Lucie PELLETIER.

Absent : Nicolas BERTET

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 17 mars 2023

Présents : 23
Absent : 1
Pouvoirs : 5
Votants : 28

8 – Adoption des Subventions Associatives au titre de l'Action Sociale pour l'année 2023

Isabelle YVON expose :

22 associations ont formalisé une demande de subvention au titre de l'année 2023. Le montant total des subventions demandées s'élève à 10 789,62 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Un jury composé de Madame Isabelle YVON et Madame Marie-Anne DAVID s'est réuni le 17 février 2023 afin d'étudier les demandes de subventions du secteur social.

Propositions :✓ **13 associations sont éligibles à une subvention.**

Le montant total des subventions du secteur social proposé par le jury au titre de l'année 2023 est de 6000 € au titre de subvention de fonctionnement et 0 € de subvention d'investissement, réparti comme indiqué dans le tableau ci-dessous. A titre indicatif, le montant total des subventions du secteur social accordé en 2022 était de 4360 €, en 2021 de 4240 € et en 2020 de 6000 €.

	Association	Subvention proposée pour 2023	Subvention demandée pour 2023	Subvention accordée en 2022	Subvention accordée en 2021
1	Secours Populaire	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 500 €
2	Secours Catholique	250 €	500 €	350 €	350 €
3	Banque Alimentaire	160 €	200 €	200 €	0 €
4	Croix Rouge	250 €	N.C	300 €	0 €
5	Restos du Cœur	1 500 €	2000 €	840 €	840 €
6	ADAPEI	200 €	200 €	200 €	200 €
7	Centre de Soins Infirmiers Associatif	420 €	417 €	1 250 €	1 250 €
8	Le CENRO	120 €	120 €	120 €	0€
9	ANADOM	500 €	2 200 € en fonctionnement 0 € en investissement	898 € en investissement et 0 € en fonctionnement	889 € subvention d'investissement et 0 € subvention de fonctionnement
10	Transport Solidaire	100 €	100 €	100 €	100 € (versée en 2022)
11	ADAR	500 €	902,62 €	0 €	
12	ADT	500 €	500 €	0 €	
13	ADMR	500 €	1000 €	0 €	
	TOTAL	6 000 €	9 139,62 €	4 260 € en fonctionnement et 898 € en investissement	4 240 € en fonctionnement et 889 € en investissement

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent les subventions 2023 indiquées dans le tableau ci-dessus,
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Martine CHABIRAND

Secrétaire de séance



Le Maire,

Yannick FETIVEAU

